

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion du 17 décembre 2024

Présidenté exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2024
Publication : 19/12/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

CA 2024 - 33 : Budget principal – AP/CP – mouvements 2024

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 11 décembre 2024, s'est réuni le mardi 17 décembre 2024, au Conseil Départemental, place Chatelet à Chartres sous la présidence de M. Christophe LE DORVEN, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

M. Christophe LE DORVEN
M. Francis PECQUENARD
M. Didier GARNIER
M. Marc GUERRINI
M. Bertrand MASSOT

M. Olivier HOUDY
M. Pierre SANIER
M. François BELHOMME
M. Alain BELLAMY

Membre(s) excusé(s) :

Mme Sylvie HONNEUR-BUCHER
Mme Emmanuelle BOUTET-GELINEAU
Mme Elisabeth FROMONT
M. Stéphane LEMOINE
Mme Karine DORANGE
M. Jean-Pierre GORGES représenté par M. Alain BELLAMY
M. Eric GERARD

Membre(s) absent(s) :

Membre(s) excusé(s) ayant donné(s) pouvoir(s) :

Présents de droit :

M. Philippe DUMAS, directeur de cabinet de monsieur le préfet
Mme Isabelle CALLARD, adjointe au payeur départemental

Excusé(s) :

M. Hervé JONATHAN, préfet d'Eure-et-Loir
M. Laurent ARCHENAUT, payeur départemental représenté par Mme Isabelle CALLARD

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Hors classe Sébastien GRAS, directeur départemental des services d'incendie et de secours ; David POUBEL, médecin de classe exceptionnelle ; et les membres de la CATSIS : Capitaine David BOUTOILLE ; Sergent-chef Alexis BADAIRE ; Lieutenant Franck CATRY ;

Excusé(s) : Commandant Emmanuel DUPONT, président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers d'Eure-et-Loir ; les membres de la CATSIS : Capitaine Cédric ROBERGE ; Sergent-chef Loïc BERTHELOM représenté par Sergent-chef Alexis BADAIRE ; M. Thomas BENOIT ; Lieutenant-colonel Michaël ACHARD ; Lieutenant Sylvain ESNAULT, Adjudant Dominique GUILMIN, référents sureté et sécurité ; Capitaine Jennifer DAVID ; Sapeur 1^{ère} classe Gwenaëlle HALLIER référentes mixité et lutte contre les discriminations.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L3312-4 et R1424-29.

Le CGCT prévoit la possibilité d'inscrire des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP) dans le budget du SDIS dans la section d'investissement.

Les AP sont définies comme la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements. Les CP correspondent à la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes.

Le conseil d'administration vote au niveau des autorisations de programme, mais une spécialisation des crédits par opération est présentée à titre indicatif.

Considérant que les répartitions détaillées par opération sont présentées dans le tableau joint.

Le CASDIS, après en avoir délibéré, autorise les modifications d'AP et les ajustements de CP 2024 énumérées ci-dessous et détaillées dans le tableau joint :

1) AP13BATI12 (plan pluriannuel d'investissement CIS)

sur la modification de l'AP de - 154 404,59 € suite à la clôture des opérations suivantes :

- reconversion bâtiment CIS Anet : - 141 297,83 €
- extension CIS Epernon : - 13 106,76 €

Le montant de l'AP est dorénavant de **5 339 595,41 €**

sur la modification du CP 2024 de - 834 000 €, réparti comme suit :

- (-) 412 000 € sur le CIS Jouy
- (-) 422 000 € sur le CIS Villemeux-sur-Eure

2) AP13BATI13 (opérations d'aménagements divers OD)

- sur la modification du CP 2024 de **+ 130 000 €,** réparti comme suit :

(+) 130 000 € sur les opérations diverses (pour l'aménagement des bureaux au CISM Chartres - Champhol)

Pour : unanimité

Contre : /

Abstention : /

Autorisation de programme et crédits de paiement

Décision modificative n°2

Désignation AP / Opération	Montant des AP				CP						Calendrier
	Pour mémoire AP votées (y compris ajustements) (1)	Révision de l'exercice 2024 (2)	DM (3)	Total cumulé (toutes délibérations y compris pour 2024) (4=1+2+3)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2024) (5)	Crédits de paiements ouverts au titre du BP 2024 (hors reports*) (6)	DM (7)	Total CP 2024 (8=6+7)	A financer en 2025 (9)	Reste à financer (au-delà de l'exercice 2025) (10=4-5-6-7-9)	Date estimée de réception des travaux Observations
AP13BATI12 : Plan pluriannuel investissement CS et CI	4 854 000,00	640 000,00	-154 404,59	5 339 595,41	2 932 162,40	1 409 000,00	-834 000,00	575 000,00	1 832 433,01	0,00	
Opérations en cours											
2020CICS1 CONSTRUCTION CI JOUY	1 050 000,00	350 000,00		1 400 000,00	43 748,95	465 000,00	-412 000,00	53 000,00	1 303 251,05	0,00	1er semestre 2026
2020CICS2 CONSTRUCTION CI VILLEMEUX	810 000,00	290 000,00		1 100 000,00	48 818,04	944 000,00	-422 000,00	522 000,00	529 181,96	0,00	2ème semestre 2025
Opérations terminées											
2013CICS2 RECONVERSION BATIMENT CS ANET	1 544 000,00		-141 297,83	1 402 702,17	1 402 702,17	0,00		0,00	0,00	0,00	
2018CICS1 EXTENSION DU CS EPERNON	1 450 000,00		-13 106,76	1 436 893,24	1 436 893,24	0,00		0,00	0,00	0,00	
AP13BATI13 : Opérations d'aménagements divers (OD)	0,00	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00	0,00	600 000,00	130 000,00	730 000,00	600 000,00	670 000,00	
Opérations en cours											
2024OD Opérations diverses (2024-2025-2026)		2 000 000,00		2 000 000,00	0,00	600 000,00	130 000,00	730 000,00	600 000,00	670 000,00	
TOTAL	4 854 000,00	2 640 000,00	-154 404,59	7 339 595,41	2 932 162,40	2 009 000,00	-704 000,00	1 305 000,00	2 432 433,01	670 000,00	